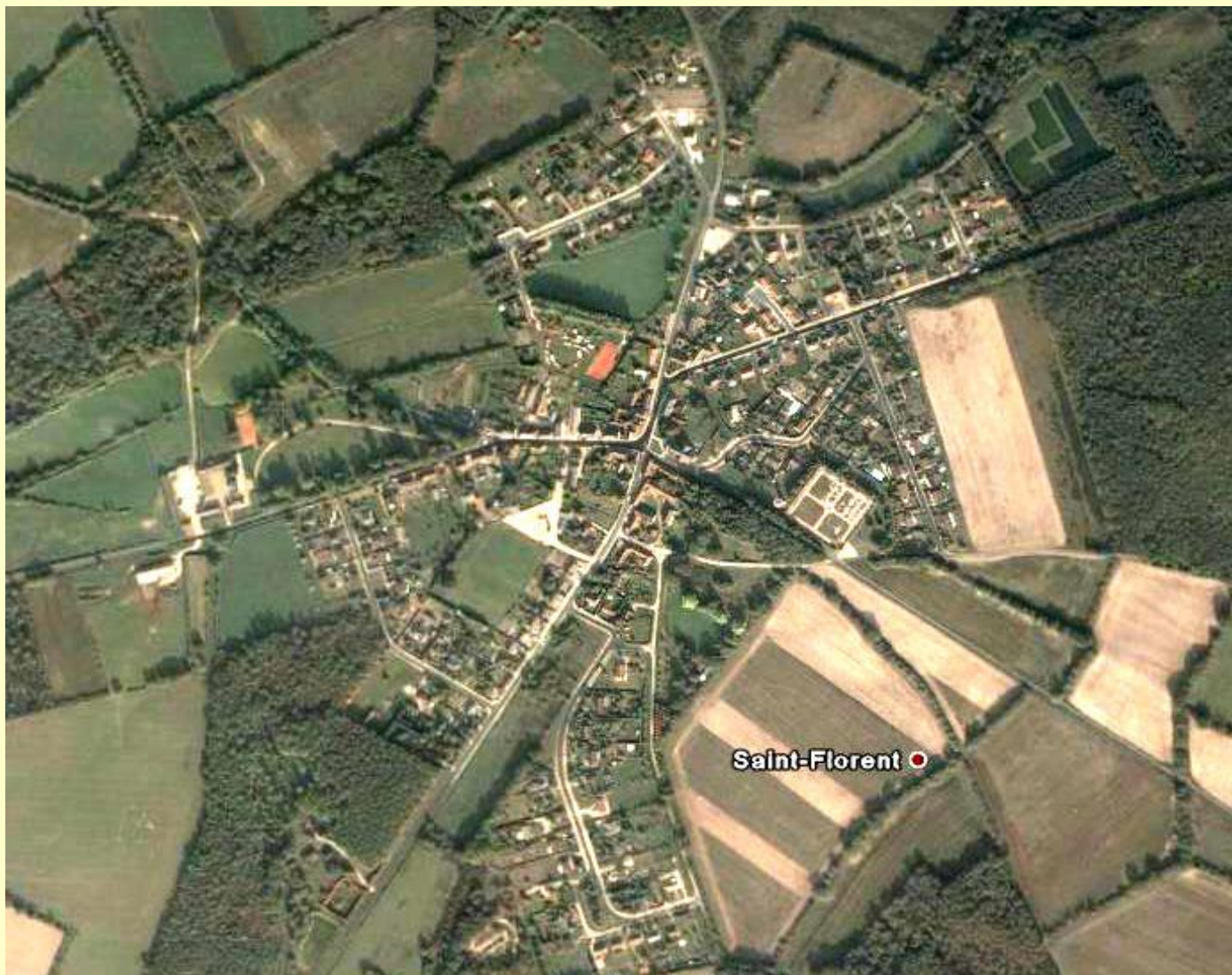


# D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**CONSERVEZ ce DOCUMENT**

## ***SAINT-FLORENT-LE-JEUNE***

Édition 2007



# SOMMAIRE

Pages

EDITO 3

ETAT D'ALERTE 4

INTEMPÉRIES 5

RISQUES NUCLÉAIRES 6

TRANSPORTS MATIÈRES DANGEREUSES 6

CANICULE 7

PRINCIPALES CONSIGNES à RESPECTER 8

# ÉDITO

La loi Bachelot du 13 août 2004 impose au Maire la diffusion d'une information à tous les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être confrontés sur le territoire de leur commune. Ces risques majeurs ont été répertoriés dans le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) élaboré par le Préfet. Il s'agit :

- Des risques naturels
  - tempête
  - orage
  - chutes de neige
  - canicule
- Des risques technologiques
  - chimique
  - nucléaire

En juillet 2007, notre village a été victime d'un orage accompagné de vents violents et de gros grêlons. Résultat : habitations touchées, voitures impactées sur toute la commune. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois... Déjà en mai 2001 ce même phénomène avait eu lieu.

En décembre 1999 la tempête avait également fait de gros dégâts : arbres déracinés, toitures endommagées, électricité, téléphone coupés, etc...

On peut également citer, février 1986 avec ses grosses chutes de neige et son froid rigoureux.

Saint Florent le Jeune échappe en partie aux nuisances industrielles, sauf celles liées à la Centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly.

Dans ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) vous trouverez des fiches synthétiques illustrées par des pictogrammes normalisés qui vous aideront à respecter les consignes et l'attitude à adopter pour chaque risque majeur répertorié.

Gardez cette brochure à portée de main.

Vos élus ont également édité un Plan Communal de Sauvegarde afin de vous apporter toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin. (DDRM et PCS sont consultables en Mairie).

A toutes et à tous **BONNE LECTURE.**

**Juliane Le Cocq**  
Maire de Saint-Florent-Le-Jeune

# ÉTAT D'ALERTE

## L'ALERTE.

C'est la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées. L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru.

## LE SIGNAL D'ALERTE.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger. C'est un signal comportant 3 cycles d'une minute d'un son modulé en 5 amplitudes séparées d'un silence de 5 secondes.



La fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes.



## LES MESSAGES D'ALERTE.

Ce sont des messages diffusés soit :

- Par un haut parleur depuis le véhicule communal
- Par les services de la Mairie par le réseau téléphonique
- En se mettant à l'écoute de la radio
  - FRANCE Bleue Orléans – 100.9 Mhz
  - FRANCE Inter – 94.9 Mhz
  - FRANCE Info – 105.5 Mhz

# TEMPÊTES

## CHUTES DE NEIGE, GRÊLE...



L'alerte est donnée par Météo France  
Elle sera diffusée par la presse locale  
et les médias.

### AVANT

- Renseignez-vous sur les prévisions météorologiques.  
**Si une tempête est annoncée**
- Mettez-vous à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements autant que possible.



### PENDANT la TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. Fermez portes et volets.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques ou de tout bâtiment sensible à ces intempéries.
- Déplacez-vous le moins possible. En voiture, roulez doucement.



- **Lors de chutes de neige**
- Attendez le dégagement des voiries pour prendre la route.
- Si vous êtes bloqué(e) dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté, éteignez le moteur et attendez les secours.
- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager.



### APRÈS la TEMPÊTE

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Faîtes couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.  
**Après des chutes de neige abondantes**
- Le service voirie a pour mission de dégager toutes les rues en commençant par les principales. Ne gênez pas leurs actions.

#### Rappel



Ne Téléphonez Pas



Ne stationnez pas  
Sous les lignes  
électriques



Ne montez pas sur  
un toit



Ne prenez pas  
votre véhicule



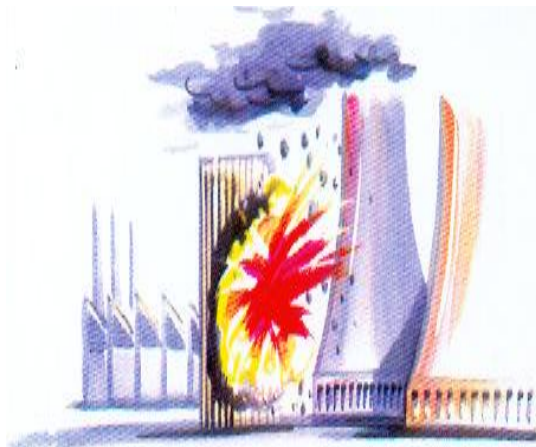
Abritez vous sous  
un toit solide



Ecoutez la radio

# ACCIDENT

## CHIMIQUE OU NUCLEAIRE



### En cas d'accident, vous devez :

Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche, ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule	Pour éviter de respirer des produits toxiques
Ecouter la radio	Pour connaître les consignes à suivre <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordre d'évacuation éventuelle</li> <li>• Eau du robinet potable ?</li> <li>• Prise de comprimés d'iode...</li> </ul>
Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation	Pour empêcher les produits toxiques d'entrer dans votre abri
Vous éloigner des portes et fenêtres	Pour vous protéger d'une explosion extérieure
Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle	Risque d'explosion
Ne pas aller sur les lieux de l'accident	Vous iriez au devant du danger
Vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer	Si vous pensez avoir été touché(e) par un produit toxique
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	L'école s'occupe d'eux
Ne pas téléphoner	Libérer les lignes pour les secours
Si vous êtes agriculteur, laisser les troupeaux là où ils se trouvent	
Pour sortir, attendre les consignes des autorités ou le signal	



### Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous  
Dans un bâtiment



Bouchez toutes  
les arrivées d'air



Ecoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école



Ni flamme  
Ni cigarette



Ne téléphonez pas



# En période de fortes chaleurs ou de canicule

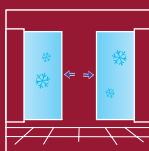
## Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

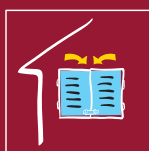
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



## Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

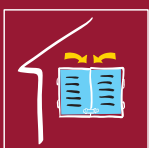
Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50 (0,34€/minute)

# PRINCIPALES CONSIGNES à RESPECTER

Dès l'instant que retentissent les sirènes d'alerte :

- **Écoutez la radio.**

Je me tiens informé(e), si je n'ai pas reçu des services de la Mairie des consignes particulières.

- **Ne téléphonez pas.**

Je laisse le réseau téléphonique libre.

- **Ne fumez pas.**

Ne connaissant pas la nature du risque, pour éviter toute aggravation par explosion, je ne fume pas et j'éteins toute flamme nue.

- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

Si mes enfants sont dans une structure institutionnelle, je ne vais pas les chercher. Le personnel encadrant a des consignes strictes en cas d'alerte, je dois leur faire confiance.

- **Coupez l'électricité et le gaz.**

Par réflexe je coupe le gaz, l'eau et l'électricité.

- **Évitez les déplacements.**

Je ne me déplace qu'en cas de nécessité, ou sur ordre des autorités en cas d'évacuation.

Lors de mes déplacements, je respecte les itinéraires de déviation, les consignes de sécurité qui me sont diffusées.

- **Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte en composant le :**

- **18** depuis un poste fixe
- **112** depuis un portable



**SIGNAL DÉBUT ALERTE**



**SIGNAL FIN D'ALERTE**



**ÉCOUTEZ LA RADIO  
( Voir Page 4 )**



**ABRITEZ VOUS SOUS UN  
TOIT SOLIDE**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS**



**NE STATIONNEZ PAS  
SOUS LES LIGNES  
ÉLECTRIQUES**



**NE MONTEZ PAS SUR UN  
TOIT**



**NE PRENEZ PAS VOTRE  
VÉHICULE**



**ENFERMEZ-VOUS DANS  
UN BATIMENT**



**BOUCHEZ TOUTES LES  
ARRIVÉES D'AIR**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER  
VOS ENFANTS à L'ÉCOLE**



**NI FLAMME  
NI CIGARETTE**